

Séance du 24 Juillet 2008

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 18 juillet 2008, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, MM. Gouffrant, Soroste, Mme Gentili, Adjointes ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chabaud-Nadin, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, M. Bergé, Mme Loupien-Suares, M. Ugalde, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à Mme Doucet-Joyé ; M. Jaussaud à M. Saussié ; M. Arandia à M. le Maire ; Mme Boé à M. Lacassagne ; Mme Darmendrail à M. Escapil-Inchauspé ; Mme Touraton à Mme Salducci ; M. Barrère à M. Ugalde.

EXCUSEES : Mme Chevrel, Mme Pibouleau-Blain.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

OBJET : SPORTS - Stade Jean Dauger - Travaux de réhabilitation - avenant n° 3 au marché de maîtrise d'oeuvre conclu avec l'équipe DMS.

M. GASTAMBIDE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

En 2002, la commune de Bayonne a confié au cabinet d'architectes DMS, associé à des maîtres d'œuvre techniques, la direction des travaux de réhabilitation des équipements du stade Jean Dauger (tribune d'honneur, tribune de face, pelote, VRD, conciergerie) pour un montant de 431 364,29 €HT (avenant compris).

Les travaux correspondants ont quant à eux fait l'objet d'un appel d'offres conclu pour un montant total de 4 878 295,99 € HT, répartis entre une tranche ferme et deux tranches conditionnelles.

Depuis, la mission de maîtrise d'œuvre a été réalisée à hauteur de 311 902,60 € H.T. selon la répartition ci-après :

❖ Les études de conception (phases DIA à ACT) ont été intégralement effectuées et payées pour un montant de 232 261,40 € H.T.

❖ Le suivi de chantier (phases EXE à DOE) a été exécuté partiellement pour un montant de 79 641,20 € H.T.

En effet, seuls les travaux de la tranche ferme (en totalité) et de la tranche conditionnelle n° 1, pour moitié, ont été réalisés. Ils concernaient la tribune d'honneur et la petite tribune, à savoir :

- fourniture et pose de coques
- travaux d'étanchéité
- extension partie basse des gradins
- aménagement sous petite tribune
- aménagement deux vestiaires ouest
- extension vestiaire tribune d'honneur.

Le reste des travaux a totalement été ajourné en 2007 du fait de l'opération de couverture des deux tribunes et de l'extension de la tribune de face.

Entre temps, de nouvelles études avaient été demandées par la Ville à l'équipe de maîtrise d'œuvre pour adapter le programme de travaux aux besoins récents du club tout en tenant compte des travaux de couverture de la tribune d'honneur.

L'équipe DMS avait produit les documents demandés qui finalement n'ont pas été suivis d'effet, une réflexion plus globale étant lancée sur l'ensemble du complexe sportif Jean Dauger.

En reprenant le taux de rémunération de la mission initiale de maîtrise d'œuvre (9,57 %) et les pourcentages de rémunération pour les phases APS et APD (20,82 %), appliqués au montant des travaux ajournés estimés à 2 390 374,27 € HT (valeur mars 2003), le maître d'œuvre a engagé des études pour un montant de 2 390 374,27 € x 20,82 % x 9,57 % = 47 627,59 € H.T. qui font l'objet de la proposition d'avenant n° 3.

Le montant total de la prestation qui sera ainsi réglé à l'équipe DMS s'élèvera à 311 902,60 € + 47 627,59 € = 359 530,19 € HT (valeur 2003), inférieur au montant initial du marché.

Je vous propose d'approuver les dispositions précitées et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant n° 3 au marché 02/071.

Adopté.

M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, M. Bergé, Mme Loupien-Suares votent contre.

M. Ugalde s'abstient.

Ont signé au registre les membres présents.